

DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE MANDUEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 juin 2024 - Délibération n°24-058**

Objet : Subvention exceptionnelle – Association Tennis Club Manduel

Le onze juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le cinq juin précédent, s'est réuni en salle des Garrigues, rez-de-chaussée, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GRANAT, Maire.

PRÉSENTS : J-J. GRANAT, M. PLA, L. HEBRARD, I. ALCANIZ-LOPEZ, N. CANONGE, W. ALCANIZ, N. ANDREO, J-P. ROUX, M. MESSINES, M. MONNIER, M. EL AIMER, A. MATEU, F. LOPEZ, C. CERVERO, C. BOUILLET, P. SILVA, F. BOUCHE, H. NEVEU, X. PECHAIRAL, H. NICOLAS, D-A. ROUX, D. GUIOT, D. MARTY, T. SABATIER.

ONT DONNE PROCURATION :

P. PLONGET donne procuration à J-P ROUX, E. SIFUENTES donne procuration à N. CANONGE, B. MALLET donne procuration à X. PECHAIRAL, S. DIELLA donne procuration à T. SABATIER, H. JONQUIERE donne procuration à D. GUIOT.

SECRETARE DE SEANCE : I. ALCANIZ-LOPEZ

* * *

Rapporteur : Jean-Pierre ROUX, 7^{ème} Adjoint

L'association Tennis Club Manduel souhaite entreprendre des travaux d'aménagement et de sécurisation de l'entrée de son club. Les travaux consistent en :

- La construction d'une clôture grillagée de l'enceinte ;
- L'installation d'un portail ;
- L'installation d'un portillon ;
- L'installation d'une serrure à carte perforée sur le portillon ;
- La construction d'une allée bétonnée pour rejoindre le club ;
- La construction d'une allée bétonnée longeant le court n°1.

Le montant de ces travaux s'élève à 5.923,87€ TTC. L'association prévoit une augmentation de ce montant de 376,13€ du fait de l'inflation du prix des matériaux. Le total estimé s'élèverait donc à 6.300€.

La sécurisation des locaux accueillant les Manduellois est un enjeu central. L'association Tennis club de Manduel offre l'opportunité à tous de découvrir la pratique sportive du tennis. Par conséquent, et afin de permettre l'accès en toute sécurité des Manduellois à des cours de tennis sur notre commune, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.300,00 € à « l'Association Tennis Club Manduel » pour la réalisation de leur projet de réaménagement ».

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération 24-036 relative à l'attribution de subventions aux associations ;
Vu la délibération 24-039 adoptant le budget primitif 2024 ;

Considérant la demande de Madame Françoise Legros, Présidente de l'association « Tennis Club Manduel » qui sollicite le versement par la commune d'une subvention exceptionnelle affectée au financement de travaux d'aménagement du club ;

Considérant que le budget 2024 permet d'accéder à la demande de l'association dans la mesure où l'enveloppe budgétaire de 4 375,00 euros allouée à la réserve pour les subventions d'urgence aux associations n'a pas été totalement utilisée pour répondre aux sollicitations de subventions exceptionnelles ;

Ouï l'exposé du rapporteur ;
Après en avoir délibéré, et avoir voté à l'unanimité ;

ARTICLE 1. Le conseil municipal approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2.300,00 euros à l'association « Tennis Club Manduel » pour l'exercice budgétaire 2024.

ARTICLE 2. Le conseil municipal constate que l'enveloppe disponible pour les subventions aux associations s'élève maintenant à 2.075,00 euros.

ARTICLE 3. Monsieur le maire, ou son représentant, est autorisé à signer tous les documents se référant à la présente délibération.

Convocation : 05 juin 2024
Affichage ordre du jour : 05 juin 2024
Présents : 24
Suffrages exprimés : 29
Absents : 5
Publiée le :

14 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Jean-Jacques GRANAT



La secrétaire de séance,
Isabel ALCANIZ-LOPEZ